

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 août 2023

INSTITUT LIMAYRAC

Association
Siège Social : 50, rue Limayrac
31500 Toulouse
SIREN 776 944 860

Aux membres,

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'INSTITUT LIMAYRAC relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2022 à la date d'émission de mon rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des immobilisations.

Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et je me suis assuré de leur correcte application.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances

susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulouse, le 6 février 2024.

Arnaud BOSCARY, Commissaire aux comptes



INSTITUT LIMAYRAC

50 rue de Limayrac
31079 Toulouse cedex 05

COMPTES ANNUELS

ARRÊTÉS AU 31/08/2023



Sommaire

Bilan et Resultat	2
Tableau de financement	17
Annexes	19
Annexe complémentaire	32

INSTITUT LIMAYRAC

Bilan et Resultat



Bilan et Resultat

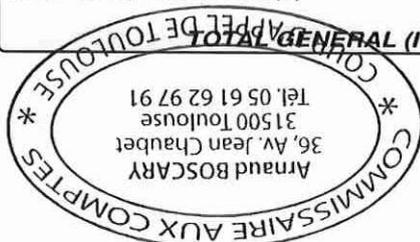
INSTITUT LIMAYRAC

BILAN ACTIF

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/08/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/08/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	43 049,05	42 532,47	516,58	0,00	1 979,41	0,01
Immobilisations corporelles						
. Terrains	282 449,02		282 449,02	2,15	282 449,02	2,03
. Constructions	14 825 727,78	7 585 059,73	7 240 668,05	55,19	7 690 196,57	55,19
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	1 270 850,79	1 023 594,49	247 256,30	1,88	234 336,16	1,68
. Autres immobilisations corporelles	794 777,29	580 606,40	214 170,89	1,63	254 138,90	1,82
. Immobilisations corporelles en cours	303 268,05		303 268,05	2,31	122 650,88	0,88
. Avances & acomptes	14 500,00		14 500,00	0,11		
Immobilisations financières						
. Autres titres immobilisés	152,50		152,50	0,00	152,50	0,00
. Prêts	124 078,92		124 078,92	0,95	125 162,05	0,90
TOTAL (I)	17 658 853,40	9 231 793,09	8 427 060,31	64,23	8 711 065,49	62,51
ACTIF CIRCULANT						
Avances et acomptes versés sur commandes	1 882,46		1 882,46	0,01	2 461,36	0,02
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	118 263,37	3 235,70	115 027,67	0,88	127 031,41	0,91
. Autres	1 138 956,41		1 138 956,41	8,68	1 538 605,50	11,04
Valeurs mobilières de placement	1 800 000,00		1 800 000,00	13,72	1 300 000,00	9,33
Disponibilités	1 551 059,29		1 551 059,29	11,82	2 166 220,38	15,54
Charges constatées d'avance	85 964,43		85 964,43	0,66	89 830,23	0,64
TOTAL (II)	4 696 125,96	3 235,70	4 692 890,26	35,77	5 224 148,88	37,49
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	22 354 979,36	9 235 028,79	13 119 950,57	100,00	13 935 214,37	100,00



INSTITUT LIMAYRAC

BILAN PASSIF

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/08/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2022 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
. Réserves pour projet de l'entité	6 963 066,67	53,07	5 581 358,82	40,05
Excédent ou déficit de l'exercice	64 597,03	0,49	1 381 707,85	9,92
Situation nette (sous total)	7 027 663,70	53,56	6 963 066,67	49,97
Subventions d'investissement	2 815 478,56	19,94	2 813 430,61	20,19
TOTAL (I)	9 643 142,26	73,50	9 776 497,28	70,16
FONDS REPORTES ET DEDIES				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour charges	207 676,35	1,58	196 385,61	1,41
TOTAL (III)	207 676,35	1,58	196 385,61	1,41
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 053 998,90	15,66	2 572 146,01	18,46
Emprunts et dettes financières diverses	10 814,13	0,08	11 145,17	0,08
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	277 796,11	2,12	264 378,23	1,90
Dettes fiscales et sociales	407 077,18	3,10	456 186,47	3,27
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	115 070,66	0,88	180 846,73	1,39
Autres dettes	294 683,32	2,25	358 352,70	2,57
Produits constatés d'avance	109 691,66	0,84	119 276,17	0,86
TOTAL (IV)	3 269 131,96	24,92	3 962 331,48	28,43
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	13 119 950,57	100,00	13 935 214,37	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS

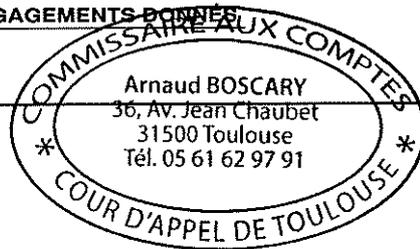
Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS



INSTITUT LIMAYRAC

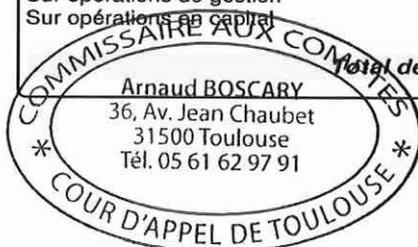
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/08/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%	
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens			590,00	-590	-100,00	
- dont ventes de dons en nature			590,00	-590	-100,00	
- Ventes de prestations de services	4 146 871,38		4 231 916,04	-85 045	-2,00	
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	1 590 035,99		1 778 589,56	-188 554	-10,59	
- Ressources liées à la générosité du public						
- Contributions financières	16 980,00		20 945,00	-3 965	-18,92	
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	15 157,49		76 135,97	-60 978	-80,08	
Autres produits	27 750,82		24 781,43	2 969	11,98	
Total des produits d'exploitation (I)	5 796 795,68		6 132 958,00	-336 163		-5,47
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Autres achats et charges externes	1 643 504,83		1 665 287,84	-21 783	-1,30	
Aides financières	2 239,00			2 239	N/S	
Impôts, taxes et versements assimilés	96 493,35		80 191,63	16 302	20,33	
Salaires et traitements	2 424 984,89		2 113 535,75	311 449	14,74	
Charges sociales	1 021 645,22		974 077,01	47 568	4,88	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	673 545,26		678 407,21	-4 862	-0,71	
Dotations aux provisions	11 290,74		11 290,74		N/S	
Autres charges	3 736,48		18 424,77	-14 688	-79,71	
Total des charges d'exploitation (II)	5 877 439,77		5 529 924,21	347 515		
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-80 644,09		603 033,79	-683 677		-113,38
PRODUITS FINANCIERS:						
Autres intérêts et produits assimilés	22 058,31		5 472,34	16 586	303,11	
Total des produits financiers (III)	22 058,31		5 472,34	16 586		303,11
CHARGES FINANCIERES:						
Intérêts et charges assimilées	19 978,29		24 972,59	-4 994	-19,99	
Total des charges financières (IV)	19 978,29		24 972,59	-4 994		-19,99
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	2 080,02		-19 500,25	21 580		110,87
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-78 564,07		583 533,54	-662 097		-113,45
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Sur opérations de gestion	4 380,05		597 164,98	-592 784	-89,28	
Sur opérations en capital	197 952,05		201 009,33	-3 057	-1,51	
Total des produits exceptionnels (V)	202 332,10		798 174,31	-595 842		-74,64

Arnaud BOSCARY
36, Av. Jean Chaubet
31500 Toulouse
Tél. 05 61 62 97 91



INSTITUT LIMAYRAC

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/08/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	59 171,00		59 171	NS
Total des charges exceptionnelles (VI)	59 171,00		59 171	NS
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	143 161,10	798 174,31	-655 013	-82,05
Total des produits (I + III + V)	6 021 186,09	6 936 604,65	-915 418	-13,19
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	5 956 589,06	5 554 896,80	401 693	7,23
EXCEDENT OU DEFICIT	64 597,03	1 381 707,85	-1 317 110	-95,31

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
PRODUITS :					
Dons en nature					
Prestations en nature					
Bénévolat					
TOTAL					
CHARGES :					
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens et services					
Prestations					
Personnel bénévole					
TOTAL					



Annexes

INSTITUT LIMAYRAC

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en Euro

Préambule

L'association a pour objet, dans le respect du droit français d'une part, des accords conclus au sein de l'Enseignement Catholique d'autre part, d'assumer juridiquement la gestion d'Etablissements d'enseignements fondés par l'autorité canonique compétente.

Elle peut ainsi :

- Organiser et gérer des actions de formation initiale scolaire, formation par apprentissage, formation professionnelle continue, formation internationale,
- Promouvoir leur développement et leur adaptation à l'évolution des besoins locaux et régionaux,
- Susciter toute action pour l'amélioration de la vie quotidienne des individus et des groupes et de subventionner les réalisations.

L'association peut se livrer à toute activité se rapportant directement ou indirectement, à l'éducation, l'enseignement, la formation et la culture sous toutes les formes.

A cette fin, elle peut réaliser toutes les activités parascolaires telles que l'accueil, l'hébergement, la restauration, la mise à disposition de locaux et d'une manière générale se livrer à toute activité de quelque nature que ce soit, en lien avec son objet principal.

Description des moyens mis en oeuvre :

- Personnel enseignant mis à disposition par l'Etat : 80
- Personnel salarié Ogec : 58
- Locaux scolaires : 6 741 mètres carrés

L'exercice social clos le 31/08/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/08/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 13 119 950,57 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 64 597,03 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 29/11/2023 par les dirigeants.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Le fait significatif de l'exercice sont les suivants :

- l'arrêt de l'hébergement des élèves depuis la rentrée scolaire 2022/2023

Nous n'avons pas identifié d'autre fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable et en appliquant la nomenclature comptable de l'enseignement catholique associé à l'Etat par contrat définie et publiée par la FNOGEC..

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	3 ans
Constructions	10 et 20 ans
Agencements constructions	3 à 50 ans
Matériel et outillage	3 à 10 ans
Installations générales, agencements	3 ans
Matériel de transport	5 et 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	3 à 15 ans

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**2.2.3 - Créances :**

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.4 - Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes.

Les hypothèses retenues sont :

- départ volontaire à 65-67 ans pour l'ensemble des salariés
- taux de turn over : faible
- table de mortalité : INSEE 2022
- taux de progression des salaires : 1%
- taux d'actualisation : 3.80%
- taux des charges sociales : 45%

La valeur de l'engagement au 31 Août 2023 est de 207 676 Euros, montant qui a été provisionné.

2.2.5 - Contributions volontaires :

Les membres du bureau travaillent bénévolement pour l'association, sur l'exercice ils ont été 32. Le nombre d'heures de bénévolat a été évalué à 128 heures pour cet exercice, hors CA et bureau. Elles sont valorisées à 40 Euros de l'heure.

L'association n'est pas en mesure de valoriser le commodat.

2.3 - Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	43 049			43 049
Immobilisations corporelles	17 103 633	419 705	31 764	17 491 573
Immobilisations financières	125 315	3 243	4 326	124 231
TOTAL	17 271 997	422 948	36 090	17 658 853

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	41 070	1 463		42 533
TOTAL I	41 070	1 463		42 533
Terrains				
Constructions				
sur sol propres	405 533	265		405 798
sur sol d'autrui	6 657 531	521 731		7 179 262
inst. gén., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels	953 014	70 581		1 023 595
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers		150		150
Matériel de transport	51 721	1 064		52 785
Matériel de bureau et informatique	335 003	59 284		394 287
Emballage récupérables et divers	117 060	16 325		133 385
TOTAL II	8 519 862	669 400		9 189 262
TOTAL GENERAL (I+II)	8 560 932	670 863		9 231 795

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	115 028	115 028	
Autres créances	1 138 956	1 138 956	
Charges constatées d'avance	85 964	85 964	
TOTAL	1 339 948	1 339 948	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	65 149
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	1 115 126
TOTAL	1 180 275

3.5 - Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	1 555	2 683	1 002	3 236
Comptes financiers				
TOTAL	1 555	2 683	1 002	3 236

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	5 581 359	1 381 708			6 963 067
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	1 381 708	-1 381 708	64 597		64 597
Dont générosité du public					
Situation nette	6 963 067		64 597		7 027 664
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	2 813 431			197 952	2 615 479
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	9 776 497		64 597	197 952	9 643 142
TOTAL dont générosité du public					

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pensions et obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretiens et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	196 386	11 291		207 676
TOTAL II	196 386	11 291		207 676
TOTAL GENERAL (I+II)	196 386	11 291		207 676
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles		13 974	1 002	

4.3 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	2 053 999	520 032	1 533 967	
Dettes financières diverses	10 814	10 814		
Fournisseurs	277 796	277 796		
Dettes fiscales & sociales	407 077	407 077		
Dettes sur immobilisations	115 071	115 071		
Autres dettes	2 850	2 850		
Produits constatés d'avance	109 692	109 692		
TOTAL	2 977 299	1 443 331	1 533 967	

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.4 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	10 814
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	203 698
Dettes fiscales & sociales	250 621
Autres dettes	
TOTAL	465 132

5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Concours publics et subventions

Concours publics : 962 823 Euros

6 - Autres Informations

6.1 - Engagements et sûretés réelles consenties

6.1.1 - Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

L'emprunt de 4 200 000 Euros est garanti par des bons de caisse à hauteur du capital restant dû.
Engagement retraite : 207 676 Euros

6.1.2 - Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Néant

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
Total		

6 - Autres informations (suite)

6.2 - Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

6.3 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	52	
Non Cadres	8	
TOTAL	60	0

6.4 - Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 12 339 Euros.

INSTITUT LIMAYRAC

Annexe complémentaire

Annexe complémentaire

BILAN 31 AOUT 2023	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Montant global	Augmentation	
Subventions d'investissement				
TOTAL Montant nominal	4 254 074	0	16 086	4 237 988
TOTAL Quotes-parts virées au résultat	1 440 643	197 952	16 086	1 622 509

ACTIVITES ASSOCIATIVES BILAN 31 AOUT 2023		GESTION PROPRE		GESTION CONVENTIONNEE	
		Excédents	Déficits	Excédents	Déficits
<i>ventilation non retracée avant le 31/08/2002</i>	904 805				
années précédentes			-835 385	1 233 465	
2007/2008 + 2008/2009 + 2009/2010 + 2010/2011 + 2011/2012 + 2012/2013 + 2013/2014 + 2014/2015			-2 076 609	4 116 295	
2015/2016			-246 411	775 799	
2016/2017			-236 908	619 963	
2017/2018			-243 004	568 147	
2018/2019			-394 372	536 530	
2019/2020			-402 407	661 807	
2020/2021			-511 862	1 111 506	
2021/2022			-504 830	1 886 538	
2022/2023			-500 805	565 402	
TOTAUX	904 805		-5 952 593	12 075 452	